

( N<sup>o</sup> 39. )

---

## Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1836.

---

*Amendement de M. LARDINOIS, au tableau du budget des voies et moyens.*

---

### ACCISE SUR LES SUCRES.

Par dérogation à la loi du 24 décembre 1829 (*Journal officiel*, n<sup>o</sup> 76), et à partir du 1<sup>er</sup> mars 1837, la décharge de l'accise sur le sucre, en cas d'exportation, est fixée en principal à 40 fr. par cent kilogrammes de sucres candi ou de sucres en pains ou en morceaux.

**F.-J. LARDINOIS.**